

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [8-9]

Rubrik: Dossier : initiative "Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis"

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INITIATIVE « POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET UN RECYCLAGE GARANTIS » **Y A-T-IL UNE FILLE DANS L'ATELIER ?**

Le 28 septembre, nous serons appelé(e)s à voter sur l'initiative populaire « Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis ». Déposée le 3 juin 1982 par le PSO avec 106 593 signatures, cette initiative, dont le Conseil Fédéral recommande le rejet, est soutenue par une partie de la gauche et des syndicats. Elle demande que soit inscrit dans la constitution le droit à une formation professionnelle de qualité, et préconise, afin de garantir ce droit, la mise sur pied ou le développement d'ateliers publics de formation, qui seraient financés par une cotisation patronale en pourcents de la masse salariale et par des subventions fédérales et cantonales. Dans l'esprit des initiants, au moins 15 000 places d'apprentissage, de perfectionnement et de recyclage professionnel seraient ainsi créées.

Le texte de l'initiative mentionne tout spécialement les femmes parmi ses bénéficiaires potentiels, en tant qu'elles constituent actuellement une des catégories les plus défavorisées en matière de formation. Femmes Suisses ne prend pas position sur l'initiative et laisse le soin d'en débattre à deux politiciennes. En revanche, il nous a semblé qu'il fallait saisir l'occasion de cette votation pour faire le point sur la situation réelle de la formation professionnelle des femmes en Suisse. Tel est le sens de l'enquête que nous vous proposons. A chacune et à chacun de juger si l'initiative du PSO peut apporter des remèdes efficaces aux problèmes que cette enquête fait apparaître.

En Suisse, presque une femme sur deux n'avait, en 1980, aucune qualification professionnelle (alors qu'un homme sur trois se trouvait dans cette situation) : tel était l'un des constats-chocs du débat qui a eu lieu à Genève en septembre 1985 sur le thème : « Quelle politique de formation pour les femmes ? ».¹ Toutes les études réalisées ces dernières années dans différents cantons par des instances publiques ou des associations confirment ce constat. Pour ne donner qu'un exemple, la commission d'étude sur la condition féminine du Valais note dans une brochure² publiée au printemps 1986 que le nombre des Valaisannes ayant acquis une formation post-scolaire est inférieur de 20 % à celui des Valaisans.

Quant à la nature de la formation acquise, le panorama n'est guère plus réjouissant. Pour ne parler que des apprentissages (23 % des femmes contre 36 % des hommes en avaient terminé un en 1980), c'est un fait connu que les filles se répartissent dans un éventail de branches beaucoup moins large que les garçons : ainsi, d'après une recherche effectuée par l'ADF-Vaud sur la liste des contrats d'apprentissage enregistrés en 1981 dans le canton, on trouvait des filles dans seulement 74 des 195 métiers mentionnés (les garçons étant, eux, présents dans presque tous). ▷

¹ Débat organisé par Femmes Féminisme et Recherche et d'autres organisations féminines genevoises, cf. FS novembre 1985

² « L'école et la formation des filles », cf. FS juin-juillet 1986

Photo Hélène Tobler



MARIANNE, PATISSIERE

La pâtisserie, la confiserie, Marianne les avait dans le sang, même si aucun antécédent familial ne l'y avait prédisposée. Aujourd'hui, tous les obstacles vaincus, elle en a fait son métier. Sa personnalité, sa détermination impressionnent : en l'écouter parler, on se dit qu'une fille avec moins de coffre qu'elle aurait abandonné dix fois.

Il y a eu d'abord ce premier patron chez qui elle a fait un stage, déjà pendant sa dernière année d'école primaire à Prilly, dans la banlieue lausannoise : il n'arrêtait pas de dire qu'il se mordait les doigts d'avoir pris une fille et qu'il ne renouvellerait pas l'expérience, lui faisait faire les sales boulots sans rien lui montrer du métier, ou alors lui donnait des tâches beaucoup trop difficiles pour une débutante, pour l'humilier ensuite. En guise d'adieux, il lui promet de faire son possible pour qu'elle ne trouve jamais de place à Lausanne...

Son apprentissage, effectivement, elle le fera à Genève, chez un patron « super ». Retour à Lausanne, son CFC en poche, pour un premier emploi. Là aussi, le patron ne lui fait pas confiance. Brimades : on refuse de baisser les tables pour elle, qui n'est pas une géante, et elle se voit condamnée à travailler toute la journée dans une position inconfortable. Elle part sur une dispute.

De la place où elle travaille actuellement, Marianne est assez satisfaite. Ce qui ne l'empêche pas de jeter un regard sans complaisance sur la profession : « Le métier est dur en soi, mais en particulier pour une femme. » Combien de fois les a-t-elle entendues, les remarques du style : « Les nanas, c'est bon pour être au pieu ! »

Ce qu'elle regrette le plus, c'est l'attitude des patrons (une seule femme patronne figure sur les listes de l'association vaudoise) : autoritaires, fermés, manquant du respect le plus élémentaire envers leurs employés. « Vous rêvez de devenir patronne ? » « Je ne rêve pas, je veux ! Mais pas de cette manière-là. J'essaierai de faire changer l'ambiance du métier. » —

(sl)

Quatre métiers drainent traditionnellement le gros des apprenties : employée de commerce, employée de bureau, vendeuse, coiffeuse. Les effectifs cumulés de ces quatre filières atteignaient 75,8 % du total dans le Jura en 1981³.

Les deux phénomènes de l'infériorité numérique des jeunes filles ayant terminé un apprentissage par rapport aux garçons, et de leur concentration dans un petit nombre de branches sont indubitablement liés. Une recherche menée auprès d'une centaine de jeunes filles sortant de l'école primaire vaudoise⁴ montre bien les conséquences psychologiques négatives que peut avoir le fait de se trouver devant un choix professionnel réduit à trois ou quatre possibilités, ce qui est communément le cas pour les jeunes filles issues de la filière scolaire la moins cotée. Ce n'est pas un hasard si c'est aussi de cette filière que viennent le plus grand nombre de celles qui se lancent dans la vie professionnelle sans formation.

CHOIX TRES RESTREINT

« Le peu de professions offertes aux filles révèle une étonnante discrimination, quand on sait le choix de métiers dont peuvent disposer les garçons d'un même niveau intellectuel », note de son côté une enseignante valaisanne en charge d'une classe terminale (équivalent de l'ex-primaire vaudoise et de la pratique genevoise), après avoir raconté les difficultés quasi insurmontables rencontrées par ses élèves quand elles se trouvent en concurrence avec des jeunes filles disposant d'un meilleur bagage scolaire.

Et c'est bien là que le bât blesse. Il n'est sans doute pas plus gratifiant en soi d'exercer la profession de carreleur que celle de vendeuse, mais les chances de trouver une satisfaction réelle dans l'apprentissage et une motivation pour continuer ne varient-elles pas proportionnellement à la sensation d'avoir effectué un vrai choix ?

Elisabeth Fresard, maîtresse de couture à l'École Professionnelle de Lausanne (EPSIC) analyse finement l'attitude de ses élèves face à un métier typiquement féminin, et auquel ses élèves sont arrivées parfois sans vraiment l'avoir voulu : « Elles doivent surmonter, estime-t-elle, un véritable handicap psychologique. La couture, c'est un métier très dévalorisé. Je m'efforce de leur donner confiance, de leur montrer qu'elles peuvent en tirer

³ Inform'elles (organe du BCF), décembre 1982

⁴ Recherche présentée par Jocelyne Frischknecht - Francfort (Institut des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne) lors du colloque « Vers une éducation non sexiste » qui s'est tenu en novembre 1985 à Lausanne

des satisfactions. Cette année, par exemple, à Noël, j'ai organisé un défilé sur le thème du kimono, qui a eu beaucoup de succès. Du coup, elles se sont senties revalorisées face à leurs parents, aux enseignants, aux camarades d'autres métiers. Quelle joie quand elles ont trouvé cette phrase, écrite en cachette par un groupe de garçons sur le tableau de la classe : Vive les couturières ! »

Grâce aux efforts d'une maîtresse intelligente, les mieux douées et les plus ambitieuses de ces jeunes filles pourront sans doute trouver leur bonheur dans des places privilégiées (haute couture, costumes de scène...). Quant à celles qui resteront toute leur vie des « petites mains », qui abandonneront la couture pour la vente au gré d'une place plus proche de leur domicile, ou qui renonceraient tout simplement à travailler de manière suivie, on ne saura jamais si elles n'auraient pas connu, dans une branche moins « féminine », un destin plus gratifiant.

CONFIGURATION CEREBRALE

Depuis que la cause de la parité professionnelle est devenue avouable, et qu'il est même devenu de bon ton de s'en réclamer, il faut beaucoup chercher pour trouver un employeur assez candide (ou courageux) pour s'exclamer, comme ce représentant d'une grande entreprise valaisanne : « L'égalité des sexes, c'est très joli, mais on n'a pas une configuration cérébrale identique... ». Généralement, enseignants, conseillers en orientation professionnelle et patrons, à l'unisson, n'ont pas assez de mots pour assurer que, si discrimination il y a, elle n'est pas de leur fait.

Pourtant, les coupables existent, et nos interlocuteurs les ont rencontrées : elles s'appellent Mentalité et Force Physique. La Mentalité, c'est toujours celle des autres, contre laquelle, par définition, on ne peut rien : celle de certains employeurs pour les enseignants et les orienteurs professionnels, celle des jeunes filles elles-mêmes pour tout le monde, mais surtout pour les employeurs. Quant à la Force Physique, elle constitue un tabou qu'il est aussi malséant de remettre en question que l'arbalète de Guillaume Tell.

Les employeurs dont dépend l'accès des filles à des professions plutôt « masculines » se divisent en trois catégories. Il y a ceux (rares, on l'a déjà dit) qui sont contre sans avoir jamais tenté l'expérience, et qui le disent ; il y a ceux, heureusement un peu moins rares, qui se sont jetés à l'eau, et qui s'en félicitent : « L'expérience faite jusqu'à présent est tout à fait positive », proclame ce garagiste qui a engagé des vendeuses en pièces détachées ; et ce menuisier, parlant d'une apprentie : « On ne fait pas de dif-

férence, elle a le même rendement qu'un garçon et elle est plus motivée ». Et enfin il y a ceux — le gros de la troupe — qui se disent prêts à essayer, mais qui affirment n'en avoir jamais eu l'occasion. On trouve chez ces derniers toutes les nuances, de la sincérité évidente à une hypocrisie maladroitement voilée.

LES METIERS ONT-ILS UN SEXE ?

Les enseignants et les orienteurs professionnels qui se sentent réellement concernés par le problème sont conscients de ces résistances et font de leur mieux pour donner aux jeunes filles les moyens de les surmonter. Mais d'un autre côté, ils s'accordent pour constater le peu d'empressement de jeunes filles elles-mêmes à sortir des sentiers battus (l'influence des parents est ici souvent évoquée) ; comme le notent les auteurs de la recherche vaudoise déjà mentionnée⁴, pour les jeunes filles interrogées « tout se passe comme si les métiers, comme les personnes, avaient un sexe », comme si cela rentrait dans l'ordre naturel.

Mais l'argument-massue de ceux qui ne ressentent pas l'urgence de faire bouger les choses, c'est celui de la Force Physique (qui a dit que le savoir a désormais remplacé le muscle ?).

L'École Professionnelle de Lausanne, où sont représentées 108 professions, était fréquentée l'année dernière, par 6 500 élèves, dont 941 filles pour 5702 garçons. Le fait est, s'empresse d'expliquer M. Spielmann, un des doyens de l'École, qu'il s'agit en grande partie de professions traditionnellement masculines ; pour les professions traditionnellement féminines, on se forme ailleurs... Dont acte. Mais (la question commence à nous paraître un tantinet répétitive), qu'en est-il de l'intégration des filles dans ces professions traditionnellement masculines ? Eh bien, elle se fait, elle se fait, nous assure M. Spielmann. Un chiffre : il y avait pendant l'année 85/86, chez les peintres en bâtiment, 2 filles sur 28 en troisième année, 7 sur 43 en deuxième année et 12 sur 56 en première année. On trouve aussi actuellement pas mal de filles dans certains métiers artisanaux autrefois réservés aux garçons : facteur de pianos, doreur...

ARMOIRES A GLACE

En revanche, pas de fille charpentière, parqueteuse ou scieuse. Pourquoi ? La Force Physique. Même son de cloche chez M. Christan, responsable du secteur apprentis chez Migros-Vaud, pour expliquer l'absence de filles dans certains métiers tels que conducteur de camions, mécanicien poids lourds, électri-



Photo Hélène Tobler

CAROLE, EX-MAÇONNE

Carole habite dans le Jura bernois et a un peu plus de vingt ans. Son certificat de capacité de maçonne en poche, elle en est actuellement aux deux tiers de sa nouvelle formation : dessinatrice en bâtiment.

Quand elle a décidé de devenir maçonne, Carole ne s'est pas heurtée à beaucoup de résistance dans son entourage. Seul, son père était quelque peu réticent. Mais il a fini par céder, et a engagé sa fille dans sa propre entreprise. Aujourd'hui, il est content de sa décision et fier de sa fille...

Ayant toujours vécu dans le milieu du bâtiment, Carole savait exactement à quoi s'attendre quant aux difficultés du métier. Elle les a donc surmontées sans trop de problèmes. « Physiquement, c'est une question d'habitude ; les muscles se font petit à petit ». Quant à l'aspect salissant de la profession, il ne l'a pas gênée : « Mon plaisir de soigner ma personne et de bien m'habiller le week-end était doublé », déclare-t-elle avec un rire léger dans la voix.

En dernière année d'apprentissage, Carole a travaillé tout un hiver à l'extérieur. « Au début, bien sûr, on a froid ; mais on s'habitue bien... et on finit par s'endurcir ! ».

Sur son lieu de travail, seuls, quelques-uns de ses collègues lui en veulent d'être une fille. L'un d'entre eux le manifeste par des violences verbales (« je pourrais te gifler », l'autre en l'ignorant délibérément (il ne lui a pas adressé la parole pendant trois ans, ne lui parlant que le jour où il apprit qu'elle quittait la profession). Mais la plupart de ses collègues l'acceptent, et c'est plutôt la camaraderie qui règne.

A l'école, seule fille de sa classe, Carole est « chouchoutée » par ses camarades et par les maîtres. Alors, pourquoi donc a-t-elle laissé tomber ?

« Toutes les difficultés sont venues de l'extérieur », explique Carole. De l'extérieur, c'est-à-dire des gens n'ayant rien à voir avec la profession et qui venaient sur les chantiers regarder travailler Carole et la critiquer. Elle a essuyé bien des remarques et des méchancetés avant de se décider à abandonner.

Dans une année, Carole sera dessinatrice en bâtiment. A-t-elle accompli trois ans d'apprentissage pour rien ? « Oh ! non, déclare-t-elle, c'était une expérience formidable. Et si c'était à refaire, je le referais ! » Et puis, qui sait, Carole pourra peut-être exercer un jour le premier métier qu'elle a choisi : maçonne. — (mh)

rien sur auto, et leur rareté dans d'autres, comme boulanger-pâtissier ou boucher-charcutier. Question timide de l'intervieweuse : mais n'y a-t-il pas aussi des garçons fluets ? Oui, mais au bout de quelques années ils deviennent des armoires à glace...

Après tout, loin de nous l'ambition de transformer toutes les filles en armoires à glace. Mais l'argument de la force physique n'a-t-il pas bon dos pour justifier la persistante exclusion des filles de toute une gamme de métiers techniques ne nécessitant pas une poigne d'orang-outang ?

Bien entendu, la diversification des métiers ne suffirait pas à elle seule à garantir aux jeunes filles une formation professionnelle de qualité. Il y faudrait aussi une amélioration des conditions de travail. (Ceci vaut également pour les garçons, dont on se gardera bien de prétendre que les conditions d'apprentissage sont idylliques).

Nadine est une apprentie-coiffeuse de deuxième année. Le but de notre rencontre, c'était de parler d'une jeune étrangère qui avait travaillé pendant quelques temps dans le salon qui l'emploie, dans des conditions d'exploitation pure, avec la promesse d'un apprentissage, et qui avait été renvoyée brutalement lorsque la patronne n'avait plus eu besoin d'elle. Mais nous en sommes vite venues à parler du métier de coiffeuse et de Nadine elle-même.

Nadine travaille à plein temps tous les jours, sauf le jour où elle suit ses cours à l'École Professionnelle. Elle gagne 300 francs par mois, mais ce n'est pas ça qui la chiffonne, même si elle sait que, une fois son CFC obtenu, elle continuera d'avoir un salaire très bas. Ce qui la chiffonne, c'est l'attitude de sa patronne, non seulement envers elle-même, mais également envers la coiffeuse professionnelle qui travaille dans le salon. « Nous sommes dans une situation de dépendance totale, dans l'impossibilité de nous faire respecter. Les horaires, les jours de congé, les vacances, tout dépend de son bon-vouloir. Elle ne nous dit jamais que quelque chose est bien fait. Elle nous fait faire tous les jours les nettoyages à fond, même si c'est propre, parce qu'elle ne supporte pas de nous voir rester sans rien faire. Des patrons comme ça, ça vous détruit. Ils devraient pourtant comprendre que c'est leur responsabilité de nous former, que c'est eux notre modèle ». Et elle ajoute « Ils devraient comprendre que c'est nous l'avenir »⁵.

Silvia Lempen
(collaboration pour le Valais :
Françoise Linder)

⁵ Le témoignage de Nadine ne met bien entendu pas en cause la totalité des patrons-coiffeurs !

SABINE, PEINTRE EN BATIMENT

Sabine travaille dans une entreprise de Chamoson (VS) en qualité de peintre. C'est à quatorze ans déjà qu'elle choisit cette profession traditionnellement réservée aux hommes : « L'idée m'est venue comme ça, sans l'aide de personne, puis ce fut comme un virus.

« Le moment venu, Sabine se met à la recherche d'une place d'apprentissage : une quinzaine de tentatives, autant d'échecs. La majorité des refus tient au fait qu'elle est une fille : on l'imagine mal, par exemple, escaladant les échafaudages. Elle ne se décourage pas pour autant, persévère et enfin, grâce à une relation de parenté, trouve une place à Sion.

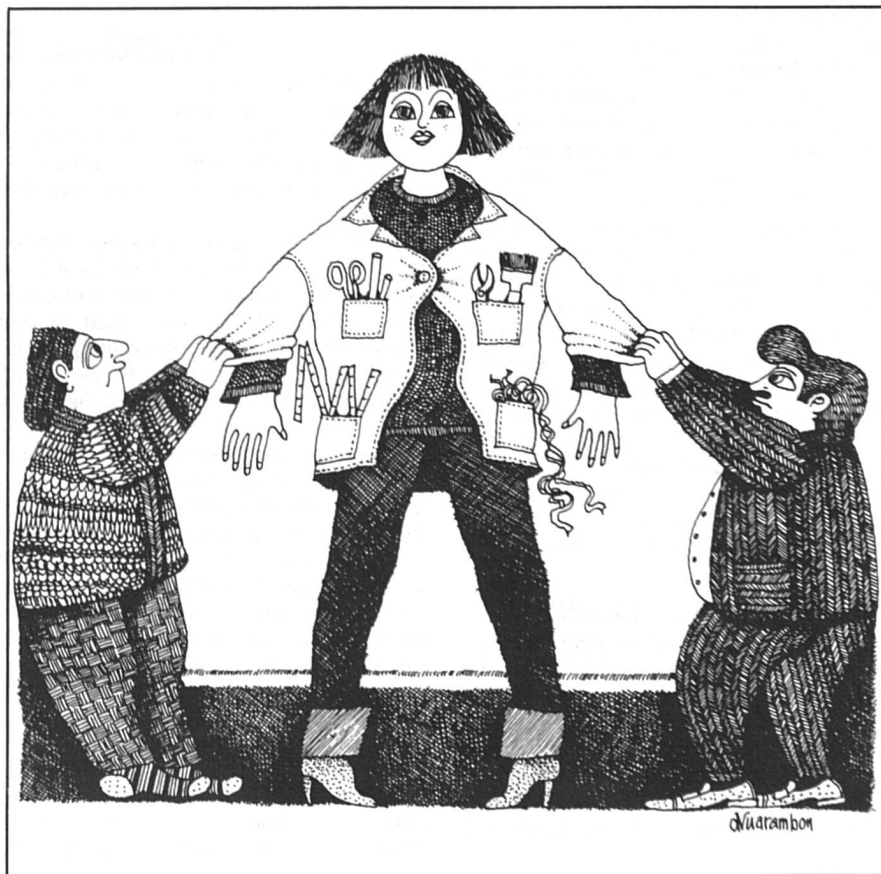
Même scénario quelques années plus tard lorsque, diplômée en poche, elle se met en quête d'un employeur. Pour son bonheur, elle le trouve dans son village. Mais les difficultés rencontrées dès le début sont toujours latentes : « Pendant mon apprentissage, les personnes d'un certain âge travaillant avec moi, ne comprenaient pas qu'une fille puisse faire ce travail. « Elle ressent aussi une certaine jalousie de

la part de ses jeunes collègues : « Les garçons ont l'impression qu'on me favorise, qu'on me donne certains travaux plutôt que d'autres. Les gens de la profession pensent généralement que les filles sont plus minutieuses que les garçons, qu'elles ont plus le sens de la couleur et de l'harmonie. » Parce qu'elle est effectivement très minutieuse, elle déteste s'entendre accusée de lenteur, se sentir « poussée », ce qui arrive souvent.

Les premiers mois passés, son bilan est très positif : Sabine est tout à fait à l'aise dans cet univers exclusivement masculin, à la nuance près, qu'elle ressent de temps à autre le besoin d'avoir une copine sur son lieu de travail, interlocutrice et complice.

La leçon à tirer de son expérience et de celles de quelques autres apprenties dans des situations analogues : jeunes filles frêles et timides s'abstenir : une bonne constitution, un solide sens de l'humour et de la répartie, s'ils ne sont de rigueur, aident néanmoins grandement dans cette profession comme dans la plupart de celles dites « masculines ». — (fl)

Dessin Daniel Vuarambon



CHANGER LES LOIS

RECYCLAGE : LE CAS GENEVOIS

Les jeunes filles sortant de l'école ne sont pas les seules pour lesquelles se pose le problème de la formation professionnelle ; les femmes désireuses de reprendre une activité rémunérée après un certain nombre d'années passées au foyer sont aussi concernées. Selon le dernier rapport d'activités de Retravailler-Corref (Vaud), par exemple, 50% des femmes qui s'adressent à cette organisation ne possèdent aucune formation professionnelle sanctionnée par un diplôme, et la plupart des autres ont une formation complètement dépassée.

Cette lacune se fait d'autant plus cruellement sentir que le contexte économique et sociologique de ces dernières années ne s'est pas révélé particulièrement favorable à la réinsertion professionnelle des femmes. Une responsable de l'association valaisanne « Femmes-Rencontres - Travail » estime même que la situation est aujourd'hui particulièrement difficile en Valais, et la même remarque est valable pour d'autres cantons.

Bon nombre des obstacles, en matière de recyclage, se situent au niveau des lois. Aussi nous paraît-il intéressant d'évoquer l'évolution qui est en train de se produire à Genève sur ce plan, grâce à un certain nombre de femmes dynamiques et à des responsables politiques ouverts au progrès.

Rappelons les faits. En septembre 1985, période électorale, une série d'associations féminines organisait un débat sur le thème « Quelle politique de formation pour les femmes ? » auquel participaient deux futurs conseillers d'Etat. A peine les nouveaux élus étaient-ils entrés en fonction que les femmes leur rappelèrent les demandes formulées lors du débat et les propos encourageants qui y avaient été tenus par les candidats.

Ces demandes étaient de trois ordres : tout d'abord, l'abolition des obstacles juridiques et administratifs à une bonne formation pour les femmes ; ensuite, une bonne information de la population quant à ses droits et une sensibilisation des milieux concernés par la formation ; enfin, une amélioration de la prise en charge des enfants par les services publics.



La course au recyclage... (Bulletin ISIS)

LIMITES D'AGE

C'est surtout le premier train de mesures qui nous intéresse ici, dans le cadre duquel la demande était faite de généraliser la suppression des limites supérieures d'âge dans tous les lieux de formation et d'études (les écoles d'horticulture et arts décoratifs en ont encore), et surtout la limite d'âge en vigueur pour l'octroi des bourses d'études du Département de l'Instruction Publique. Un sérieux problème se pose en effet pour les femmes en matière de bourses d'études. Tout d'abord, celles qui en font la demande ont presque forcément dépassé la limite de 25 ans (écoles) ou 30 ans (université) puisque c'est justement lorsque les enfants n'ont plus besoin de leur mère toute la journée que la nécessité d'une formation se fait sentir. En outre, les bourses sont aujourd'hui conçues comme une aide à des parents d'étudiants et le montant offert oblige une étudiante adulte à travailler pour compléter la bourse. Enfin, et ceci handicape tout particulièrement les femmes, les barèmes de la bourse sont calculés sur le revenu familial du mari. Or, dans bien des situations conjugales tendues, les maris refusent de financer les études de leur femme ou même de l'entretenir.

NOUVEAUX OBJECTIFS

Une nouvelle loi est en préparation au Département de l'Instruction Publique qui non seulement tient compte des de-

mandes féminines, mais va même au-delà. La loi actuelle sur l'encouragement aux études se limite aujourd'hui à encourager les formations de base et exclut le financement de la formation continue des adultes. Aussi des objectifs nouveaux devront-ils être introduits, que le nouveau chef de l'Instruction Publique définit comme suit : élargir le cercle de bénéficiaires des adultes, et répondre aux besoins spécifiques de ces derniers en facilitant l'insertion, la réinsertion et le perfectionnement professionnels dans le cadre d'une formation visée par la Loi d'Encouragement aux Etudes. Diverses modifications de la loi actuelle seront proposées dans ce sens, qui doivent encore, bien entendu, franchir les échelons de la procédure législative.

Signalons par ailleurs que de nouvelles dispositions relatives aux allocations d'apprentissage améliorent notablement la situation des femmes qui désirent entreprendre tardivement une formation professionnelle. La loi genevoise sur la formation professionnelle et le travail des jeunes gens prévoit que, pour avoir accès à l'allocation (8 160 francs par année), il faut être titulaire d'un certificat de capacité ou porteuse d'une attestation de formation élémentaire ou simplement désirer effectuer un recyclage ou une reconversion professionnelle. Il faut avoir 25 ans révolus, être d'origine genevoise, ou confédérée domiciliée et contribuable dans le canton depuis deux ans au moins. Les étrangères peuvent également bénéficier des allocations si elles sont domiciliées et contribuables dans le canton depuis cinq ans au moins. Les réfugiées ayant obtenu le droit d'asile sont également des bénéficiaires potentielles. Détail important : les femmes mariées, même si elles n'exerçaient pas d'activité lucrative, sont considérées comme contribuables.

Le canton de Genève est sans doute l'un des plus avancés en matière de possibilités de formation pour les femmes. Mais il reste encore, dans le cas des bourses en particulier, à ce que les projets de loi ne restent pas à l'état de projets... Groupements et associations féministes veillent au grain.

Martine Chaponnière

DEBAT

L'EGALITE PROFESSIONNELLE... UNE AVENTURE OU L'AVENIR ?

Nous avons invité deux politiciennes à s'exprimer sur l'initiative « Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis ». Marie-Thérèse Sautebin, conseillère de ville de Bienna (PSO), défend la position « pour » et Angeline Fankhauser, conseillère nationale de Bâle-Campagne (PSS) défend la position « contre ».

« **E**cole de filles... « Ecole de garçons »... les panneaux ont disparu sur les façades des écoles, mais les discriminations demeurent très profondes. A 17 ans, fille ou garçon, les jeunes n'ont pas les mêmes chances face à leur avenir. A cet âge, 8 garçons sur 10 ont trouvé une solution « sûre », alors que 6 filles sur 10 sont dans le même cas. Ils s'orientent respectivement à 73 % (47 %) vers un apprentissage, et à 7 % (10 %) vers une école moyenne-supérieure.*

Ainsi, les filles restent deux fois plus nombreuses dans une situation précaire. A 20 ans, à 30 ans, à 50 ans, ce handicap aura pris des proportions gigantesques pour la plupart d'entre elles... alors que leurs « contemporains » s'élèveront très probablement dans l'échelle professionnelle, salariale et sociale.

Pessimiste, schématique, simpliste ou passiviste... ? Ce tableau n'est pourtant que le vécu quotidien de la quasi-totalité des femmes. Un monde coupé de celui des hommes, même s'il le côtoie sans cesse. Un monde dont les références restent encore la famille et les tâches domestiques avant tout pour les femmes, même si l'on fabule beaucoup sur le rapprochement des sexes dans la société moderne. L'inscription du principe d'égalité dans la Constitution fédérale en 1981 n'y change rien. Il est des préjugés qui ont la peau dure ! Et aucune de nous ne peut les faire basculer par sa simple bonne volonté.

Quelques filles accèdent à des professions jusqu'à récemment typiquement masculines. Elles seront professeurs, médecins, avocates... mais dans les métiers les plus courants, survit une traditionnelle séparation entre « métiers d'hommes » et « métiers de femmes ». Si Catherine veut être menuisière, méca-



Marie-Thérèse Sautebin

nicienne ou technicienne, c'est encore l'aventure et l'isolement. Pourquoi n'est-ce pas une solution d'avenir accessible sans préjugé aux femmes comme aux hommes ? Pourquoi ne pas envisager une campagne promotionnelle pour que 20 %, 30 %, 50 % des places à l'école suisse du bois, à l'atelier public de mécanique de Bâle... soient ouvertes à des filles ? Pourquoi BBC, Mikron ou Sandoz n'en feraient-ils pas autant ?

Est-ce un rêve ? Une projection féministe qui ne répond pas aux désirs des filles et des femmes ?

Les femmes ont au moins six bonnes raisons pour dire oui le 28 septembre à l'initiative pour une meilleure formation professionnelle

1. L'introduction des nouvelles technologies donne à la formation professionnelle de base et au recyclage une importance plus grande que par le passé. L'initiative comblerait, en particulier pour les filles et les femmes, une partie des lacunes du système de formation.
2. Les écoles de métiers ou écoles techniques actuelles sont reconnues être de très haute qualité. Les développer

permettrait de compenser les fluctuations propres au secteur privé dans l'offre de places d'apprentissage. En créer de nouvelles permettrait d'offrir des postes de perfectionnement aux chômeurs(euses) ou aux femmes qui reprennent un emploi après avoir éduqué leurs enfants.

3. Dans les ateliers publics, une formation de base très étendue serait dispensée, améliorant les chances de réorientation professionnelle. A l'époque du défi technologique, fini le métier pour la vie. La formation continue et le recyclage deviennent une nécessité. L'assurance-chômage ne prend aucune réorientation professionnelle en charge. Elle ne couvre que le perfectionnement dans le même métier.
4. Les places d'apprentissage ou de perfectionnement en ateliers publics seraient prioritairement offertes à celles et ceux que discrimine le marché actuel de l'apprentissage. Afin de rééquilibrer les chances, un quota préférentiel pourrait être introduit, compensant les choix sexistes de la plupart des entreprises privées.
5. Notre proposition s'insère dans le cadre d'ensemble défini par le concept de l'Union syndicale suisse pour une formation de base plus étendue et mieux répartie dans le temps. L'initiative ne s'oppose nullement au projet de l'USS, elle serait un pas concret dans la même direction, mais réalisable tout de suite. Elle est précise et a le mérite d'exister.
6. L'initiative est modeste, mais réaliste et indispensable. Le Conseil fédéral en surestime sciemment le coût. Ce n'est pas 3 milliards, mais 800 000 francs qui sont nécessaires. Pourquoi une telle différence ? Le Conseil fédéral calcule chaque année le coût des installations. Or, il ne s'agit que d'un amortissement annuel une fois les bâtiments et aménagements construits. De plus, il compte un salaire de base de 1 400 francs selon la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Or l'initiative a été formulée selon la loi en vigueur en 1980, ce qui permettrait de donner aux apprentis un salaire d'environ 800 francs, somme déjà largement supérieure à l'obole que reçoit la majeure partie des apprentis. Une dépense justifiée ! D'autant qu'à l'heure actuelle, les dépenses fédérales pour un(e) étudiant(e) sont quatre fois plus élevées que pour un(e) apprenti(e). Une discrimination à l'encontre de la majorité des jeunes, qu'il serait temps d'atténuer !

Marie-Thérèse Sautebin

* L'enquête menée au printemps 1986 dans le canton de Berne sur 12 547 jeunes (Berner Zeitung, 15 mars 1986).

DEBAT UNE INITIATIVE QUI POSE PLUS DE PROBLEMES QU'ELLE N'EN RESOUT

L'initiative « pour une formation professionnelle et un recyclage garantis » poursuit des buts ambitieux :

- garantir à tout homme ou femme une formation de son choix gratuite d'au moins trois ans,
- offrir des possibilités d'intégration dans la vie professionnelle aux femmes, aux jeunes étrangers et aux handicapés et
- se recycler ou se perfectionner gratuitement,
- toucher une indemnité de formation.

Par l'initiative, on voudrait en plus varier l'offre de places d'apprentissage dans les régions à structures uniformes.

Cette « poussée par la base » des signataires de l'initiative a le mérite de nous obliger à faire quelques réflexions sur la formation professionnelle. Le manque de places d'étude ou d'apprentissage semble, grâce au recul du nombre des naissances, pour le moment du moins, surmonté.

Restent l'évolution rapide du monde du travail, l'adaptation des métiers aux exigences de l'électronique et la nécessité ou le désir des femmes de concilier vie de famille et profession ou de se recycler après une phase « famille ».

L'initiative apporte-t-elle les bonnes réponses ? Elle préconise :

- des ateliers d'apprentissage et des établissements de formation
- une indemnité de formation pour ceux et celles qui fréquentent ces ateliers et établissements
- un financement en grande partie à charge des employeurs.

Ce sont surtout les détails de l'initiative, les mesures d'application qui font dire non. Et... texte constitutionnel oblige, nous voulons nous y tenir !

Les ateliers sont une bonne formule, mais sont-ils la panacée à tous les maux ? On constate que beaucoup de jeunes au seuil de la formation professionnelle en ont assez de tout ce qui ressemble à l'école et que si, par exemple, 55 % des apprentis saluent les cours d'introduction prévus par la loi, 12 % seulement voudraient faire une formation en atelier et 26 % seraient indécis. Et que faire de ces jeunes ayant fait la for-

mation de leur choix et n'ayant aucune chance sur le marché du travail ? Ne vaut-il pas mieux concentrer tous les efforts pour obtenir une formation élargie permettant un développement personnel et la créativité ? Et insister sur l'application de la loi sur la formation professionnelle de 1978 (certains cantons se font tirer l'oreille...). Le recyclage est en principe réglé par l'assurance chômage (ce qui n'était pas le cas en 1982). La femme qui désire reprendre une activité professionnelle a droit aux prestations de l'assurance-chômage et aux mesures qui augmentent les chances de trouver un emploi, dans tous les cas où elle est obligée de reprendre un emploi. (A voir ce qui va se passer après la mise en vigueur du nouveau droit du mariage. Mais ça, c'est une autre histoire).

L'indemnité de formation est un des points de l'initiative qui est volontiers passé sous silence par ses auteurs. Mise dans le contexte actuel, cette indemnité est hors de mesure. Elle doit, selon le texte de l'initiative, correspondre au minimum de l'assurance-chômage, donc 1 360 francs actuellement. Ceci pour environ 10 % des apprentis fréquentant les ateliers suivant l'initiative. Les autres ? On ne sait pas ! Une comparaison : rente AVS : Fr. 1 440.—, rente de veuve : Fr. 1 152.—.

La question du financement ne doit pas nous effrayer, la somme à investir

dans la formation portera ses fruits. Mais il est injuste de faire supporter les frais en plus grande partie (75 %, 0,5 % de la masse salariale) par la masse salariale. Ce qui touche aussi bien les petits patrons, parfois si précieux quand il s'agit de placer un jeune à problèmes, que les



Angeline Fankhauser

entreprises à effectif nombreux, donc les postes de travail.

Donc, cette initiative est en partie superflue, là où il s'agit de créer des ateliers d'apprentissage puisque la loi nous en donne déjà la possibilité.

L'initiative nous donne plus de problèmes qu'elle n'en résout, quand il s'agit d'indemniser ceux et celles qui fréquentent les établissements de formation et quand il faut financer cette formation en refusant d'en faire un financement collectif au même titre que la formation scolaire ou les hautes études.

Ce non à l'initiative ne saurait être un non à l'évolution de la formation professionnelle. Où que nous soyons engagées, nous lutterons pour que toutes et tous aient la chance d'avoir un travail qui leur donne satisfaction.

Angeline Fankhauser

